

**1. Pensez-vous que les élus du SIOM et les Maires aient une responsabilité dans l'attribution du marché à la société SEPUR et que le sort fait aux salariés les concerne ?**

Les élus ont nécessairement leurs responsabilités dans l'attribution des marchés et devraient toujours préciser les circonstances qui aboutissent aux choix des commissions d'appel d'offre. Bien évidemment, le sort des salariés les concerne et cela doit être pris en compte dans le choix final du prestataire.

**2. Etes-vous satisfait des conditions de travail et de rémunération des salariés chargés de la collecte<sup>1</sup> ? Sinon, comment comptez-vous intervenir ?**

Nous faisons partie de ceux qui ont pris une position claire pendant le conflit. Nous avons adopté une motion sur le sujet. Elle apporte des réponses aux questions posées. Vous la trouverez en ce sens en pièce jointe.

**3. Trouvez-vous normal qu'un prestataire auquel le SIOM a délégué la mission de service public de collecte des OM soit détenu par un fonds d'investissement dont l'objectif est de créer plus de valeur pour ses actionnaires ?**

Le sujet est vaste. En l'occurrence, le fonctionnement et la structure de l'entreprise Sepur auraient dû faire partie des éléments d'analyse conduisant au choix de l'entreprise retenue, tout en respectant le cadre législatif lié aux commissions d'appel d'offre.

**4. Comment envisagez-vous d'améliorer le contrôle citoyen des services publics, en particulier celui de la collecte des OM et du devenir des déchets recyclables ?**

Nous nous engageons, dans notre programme, à lancer une étude sur le passage en régie de la collecte, comme nous l'avons fait à travers la motion adoptée en conseil municipal.

Nous proposons la création d'instances, notamment une Agora Citoyenne composée de citoyens tirés au sort, d'experts et d'élus, pour donner plus de place aux citoyens de nos territoires dans l'évaluation et la prise de décision. C'est important à l'échelle municipale comme à l'échelle intercommunale.

**5. Pensez-vous que le traitement des déchets, en particulier les emballages et papiers, soit correctement assuré par l'entreprise désignée comme lieu d'exutoire ?**

Les questions écologiques relatives au traitement des déchets sont extrêmement importantes. Cette dimension doit prendre une place décisive dans les cahiers des charges réalisés à l'avenir tant en terme de choix du prestataire que de celui du contrôle du travail réalisé.

**6. Quelles sont vos propositions pour garantir une gestion publique, transparente et durable de la collecte des OM ? Selon vous, la collecte des OM devrait-elle relever d'une gestion publique en régie ou d'une délégation au privé ?**

Nous nous engageons dans notre programme à lancer une étude sur le passage en régie de la collecte, comme nous l'avons fait à travers la motion adoptée en conseil municipal.

Les questions de la collecte, du traitement et du coût économique doivent être précisées, de manière indépendante et contradictoire, étudiées en amont de la décision. La question relative à l'acquisition du matériel de collecte est, en la matière, particulièrement cruciale pour une décision finale de passage ou non en régie.

**COMMUNE D'ORSAY -**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018**

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Marie-Pierre Digard, Stanislas Halphen, Michèle Viala, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Augustin Bousbain, adjoints - Eliane Sauteron, Albert Da Silva, Véronique France-Tarif, Claudie Mory, François Rousseau (à partir de 21h30), Pierre Chazan, Astrid Auzou-Connes, Hervé Dole (à partir de 21h), Claude Thomas-Collombier, Rémi Darmon, Martial Mancip, Simone Parvez, Alain Roche, Caroline Danhiez, Patrick Bernert, Rachid Redouane, Léna Chandon.

**Absents excusés représentés :**

Ariane Wachthausen  
Alexis Fôret  
François Rousseau (jusqu'à 21h30)  
Mireille Ramos  
Hervé Dole (jusqu'à 21h)  
Gabriel Laumosne  
Yann Ombrello  
Isabelle Ladousse  
Raymond Raphaël

Pouvoir à David Ros  
Pouvoir à Augustin Bousbain  
Pouvoir à Michèle Viala  
Pouvoir à Elisabeth Delamoye  
Pouvoir à Marie-Pierre Digard  
Pouvoir à Pierre Bertiaux  
Pouvoir à Stanislas Halphen  
Pouvoir à Eliane Sauteron  
Pouvoir à Simone Parvez

**Absents :**

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents à 20h40	33
Nombre de votants	33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Pierre Bertiaux est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**2018-100 - MOTION - MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIES DU SERVICE PUBLIC DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES**

***Le Conseil municipal d'Orsay,***

**Considérant** qu'un service public de qualité ne peut être rendu en dégradant les conditions de travail des salariés,

**Considérant** que les demandes des salariés, visant au maintien de leur situation précédente, sont justifiées,

**Considérant** que les camions mis à disposition des salariés après plusieurs semaines sont indécents,

**Considérant** le ramassage défaillant, le fait que les Orcéens soient obligés de laisser sortir continuellement tous leurs déchets, et que le tri n'est pas fait,

**Considérant** l'insuffisance d'écoute de la société SEPUR,

**Après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 6 NPPV (M. Raphaël, Mme Parvez, M. Roche, M. Bernert, M. Redouane, Mme Chandon) :**

- **Font part** de leur soutien et de leur solidarité à l'ensemble des salariés.
- **Soulignent** la dignité dont les employés font preuve et le respect qu'ils manifestent envers leurs interlocuteurs.
- **Demandent** que le SIOM instruisse le cas échéant des pénalités à l'encontre de la société SEPUR pour les défaillances en matière de ramassage et pour l'absence de tri constatées.
- **Demandent** le maintien des conditions de travail et de rémunérations pour l'ensemble des salariés, primes comprises, ainsi que la reprise de l'ensemble du personnel.
- **Demandent** que soit pris l'engagement du maintien des salariés sur site.
- **Demandent** qu'à défaut d'un protocole d'accord de sortie de crise juridiquement engageant, le SIOM étudie immédiatement les conditions de résiliation du contrat avec la société SEPUR et la possibilité de la mise en place à terme d'une régie directe.

Extrait de la présente délibération  
affiché le 20 DEC 2016  
à la porte de la Mairie en application  
des articles R.2121-11 et L.2121-25 du  
Code général des collectivités territoriales  
Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en Préfecture le 20 DEC 2016

Pour extrait conforme  
David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne

## Acte à classer

2018-100

**1**

En préparation

**2**

En attente retour  
Préfecture

**3**

> AR reçu <

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-12-28T14-04-59.00 ( MI214551410 )

Identifiant unique de l'acte : 091-219104718-20181228-2018-100-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIES DU SERVICE PUBLIC DE  
RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Date de décision : 28/12/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.4. Voeux et motions

Acte : 2018-100 - MOTION - MOTION  
SOUTIEN AUX SALARIES DU  
SIOM.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/12/18 à 14:04

Par CAPRON Sylvia

Transmis

Date 28/12/18 à 14:04

Par CAPRON Sylvia

Accusé de réception

Date 28/12/18 à 14:10